

Les Écoles Publiques du Comté de Fayette

Règlement d'utilisation acceptable

Révisé 06/18

Le District reconnaît que l'accès à la technologie à l'école offre aux élèves de meilleures opportunités d'apprendre, de s'engager, de communiquer et de développer des compétences qui les prépareront au travail, à la vie et à la citoyenneté. Nous nous engageons à aider les élèves à développer leurs compétences en matière de technologie et de communication du 21e siècle. À cette fin, nous fournissons un accès aux technologies pour les élèves et le personnel à des fins éducatives. Ce règlement d'utilisation acceptable (RUA) décrit les dispositions et les attentes de cette utilisation par les élèves, les enseignants et les parents lors de l'utilisation de technologies scolaires ou d'appareils personnels sur la propriété du district.

Rôles et responsabilités du personnel

Le District estime que l'utilisation de la technologie exige que tous les utilisateurs soient des citoyens numériques prudents et responsables. En tant que tel, le district utilisera les stratégies suivantes pour assurer la sécurité des utilisateurs.

- Une instruction sur la sécurité Internet et la citoyenneté numérique pour les élèves aura lieu chaque année.
- Les enseignants et le personnel surveilleront activement l'utilisation de la technologie autorisée par les élèves en classe.
- L'accès à Internet sera restreint tel que requis par les réglementations étatiques et fédérales et les réglementations du District. L'activité du web peut être surveillée et enregistrée à tout moment.
- L'administration du réseau et de l'école peut examiner les fichiers et les communications pour s'assurer d'une utilisation appropriée.

Rôles et responsabilités des parents / tuteurs

Le District s'attend à ce que les parents / tuteurs s'associent à nous pour enseigner aux élèves à utiliser la technologie disponible de manière sûre et appropriée. Bien que le District mettra tout en œuvre pour empêcher une utilisation inappropriée, il est impossible de bloquer tout contenu inapproprié. De même, toute connexion sans fil non maintenue par le District n'est pas surveillée et relève de la responsabilité des parents / tuteurs.

Rôles et responsabilités des élèves

La technologie et l'accès au réseau sont uniquement destinés à soutenir les objectifs et l'enseignement éducatifs. Les élèves doivent utiliser les ressources de manière responsable et seront tenus responsables de leur comportement et de leurs communications. Toutes les communications, données et fichiers stockés ou transmis via le réseau du District sont considérés comme la propriété des écoles publiques du comté de Fayette et peuvent être examinés et / ou supprimés. Dans des limites raisonnables et légales, la liberté d'expression et l'accès à l'information doivent être respectés.

Les exemples d'utilisation acceptable incluent (mais ne sont pas limités à) :

- Suivre les attentes de comportement de l'école et du District pour être un citoyen numérique respectueux et responsable.
- Utiliser les ressources en ligne / du réseau (y compris l'email) selon les instructions et à des fins éducatives.
- Stocker et partager uniquement le contenu approprié.
- Utiliser la technologie scolaire et / ou personnelle uniquement à des heures approuvées à des fins appropriées.

Les exemples d'utilisation inacceptable incluent (mais ne sont pas limités à) :

- Accéder, envoyer et / ou recevoir volontairement tout contenu inapproprié, offensant, harcelant ou profane par nature ou qui encourage la violence ou une activité illégale.
- Gaspiller volontairement des ressources limitées ou les utiliser à des fins non académiques - (stockage de fichiers, impression, bande passante)
- Utilisez ou partagez le nom d'utilisateur ou le mot de passe d'une autre personne, ou partagez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe avec d'autres.
- Compromettre le réseau et ses paramètres de quelque manière que ce soit (piratage, spam, contournement de la

sécurité, etc.)

- Utiliser le réseau scolaire à des fins personnelles, de divertissement, de promotion politique ou d'activités sans rapport avec l'école.
- Violer les lois sur le droit d'auteur ou commettre du plagiat, y compris la copie de logiciels, de musique ou d'autres fichiers protégés par le droit d'auteur.
- Endommager ou voler intentionnellement des biens personnels ou au District liés à la technologie.
- Participer à la cyberintimidation, au harcèlement ou à une conduite irrespectueuse envers les autres.

Violations du règlement d'utilisation acceptable

Les élèves qui enfreignent le RUA sont soumis aux mêmes mesures disciplinaires que celles prescrites par le Code de conduite des élèves pour des comportements hors ligne similaires et sont à la discrétion de l'administration de l'école.

Appareils personnels

Les élèves qui font preuve d'une bonne citoyenneté numérique et qui ont un RUA signé peuvent être autorisés à connecter leurs appareils personnels au réseau du District. Un tel accès sera surveillé comme indiqué ci-dessus et nécessitera que les élèves se connectent à l'aide de leurs informations d'identification de District. Cependant, les familles sont responsables de tous les services et de la prise en charge des appareils personnels. Le District n'est pas responsable des dommages ou pertes encourus avec l'utilisation d'un appareil personnel dans le cadre de l'école. Les élèves sont censés utiliser les appareils à des fins appropriées à des moments appropriés

Bien que l'utilisation des appareils sur le réseau du District soit surveillée, les parents et les tuteurs des mineurs sont responsables de la définition et de la transmission des normes que leurs enfants doivent suivre lorsqu'ils utilisent les médias et les sources d'information. Les parents et les tuteurs sont également responsables de ce à quoi les élèves peuvent accéder via toute connexion sans fil ou cellulaire non-District.

Consentement pour que les élèves créent des comptes en ligne pour les ressources Web 2.0

Dans le cadre de l'enseignement, les élèves peuvent utiliser divers sites Web à des fins éducatives en plus des ressources fournies par l'école pour créer des nuages de mots en ligne, des images interactives, des infographies, des présentations et d'autres projets numériques. Beaucoup de ces sites d'apprentissage nécessitent des comptes étudiants. Parfois, le District ou les enseignants peuvent créer des comptes pour les élèves, mais pas toujours. La loi COPPA (Children's Online Privacy Protection Act ; Loi sur la protection de la vie privée en ligne des enfants) exige que tout enfant de moins de 13 ans ait le consentement parental avant de créer des comptes sur certains sites Web 2.0. La signature de ce document indique que vous autorisez votre enfant à créer un compte sur des sites désignés par l'enseignant et utilisés à des fins éducatives. Les sites que les enseignants utilisent avec les élèves doivent être approuvés par le district et les sites doivent respecter les lois KRS 61.931; KRS 61.932; KRS 61.933.

Consentement d'utilisation

En signant ce formulaire, vous acceptez par la présente que les droits de votre enfant à utiliser les ressources électroniques fournies par le district et/ou le département de l'Éducation du Kentucky (Kentucky Department of Education, ci-après dénommé KDE) sont soumis aux termes et conditions énoncés dans le règlement / procédure du district. Les données stockées en relation avec ces services sont gérées par le District conformément au règlement 08.2323 et aux procédures qui l'accompagnent. Vous comprenez également que l'adresse e-mail fournie à votre enfant peut également être utilisée pour accéder à d'autres services ou technologies électroniques qui peuvent ou non être parrainés par le District, qui fournissent des fonctionnalités telles que le stockage en ligne, les communications et collaborations en ligne, et messagerie. L'utilisation de ces services est soumise soit aux conditions d'utilisation standard des consommateurs, soit à un modèle de consentement standard. Les données stockées dans ces systèmes, le cas échéant, peuvent être gérées conformément à l'accord entre KDE et les fournisseurs de services désignés ou entre l'utilisateur final et le fournisseur de services. Avant que votre enfant puisse utiliser les services en ligne, il doit accepter le contrat de service et, dans certains cas, obtenir votre consentement.

En tant qu'élève des écoles publiques du comté de Fayette, je comprends et j'accepte de suivre les règles énoncées dans le règlement d'utilisation acceptable ci-dessus.

Signature de l'élève

Nom de l'élève en caractères d'imprimerie

Date

École: _____ **Classe:** _____

En tant que parent/tuteur de l'élève ci-dessus, je comprends et j'accepte le règlement d'utilisation acceptable tel qu'énoncé ci-dessus et référencé dans le règlement du conseil 08.2323 et les procédures attenantes (disponibles sur www.fcps.net). Je comprends que ce consentement restera en vigueur jusqu'à ce que l'élève ne soit plus inscrit dans une école FCPS, à moins que j'annule le consentement par écrit.

Signature du parent

Nom du parent en caractères d'imprimerie

Date

NB : LA LOI FÉDÉRALE EXIGE QUE LE DISTRICT SURVEILLE LES ACTIVITÉS EN LIGNE DES MINEURS.